

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/12/2022

Dossier complet le :

07/12/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-4171

1. Intitulé du projet

Projet de transfert des activités de gériatrie du site de Charité sur le site de Bellevue.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Étienne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 6 4 | 2 0 0 | 3 0 4 | 0 0 8 0 8

Forme juridique

Établissement public hospitalier

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement : b) Opérations d'aménagement dont l'emprise au sol au sens de l'article R* 420-1 du code de l'urbanisme est supérieure ou égale à 10 000 m ² .	Le projet prévoit : <ul style="list-style-type: none">✓ la démolition des pavillons 45, 47 et 6 soit une surface démolie de 7320m²✓ la construction du pavillon 6 pour une surface de plancher de 5 706 m²,✓ la réhabilitation des pavillons 2 et 4 soit une surface de plancher de 5 607m²,✓ la création d'un espace vert de 2 586 m². L'emprise au sol de ce projet est de 8 720 m ² sur une surface totale de 106 400 m ² (parcelle cadastrale) ce qui représente 8.2% de la parcelle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est inscrit dans le Schéma Directeur Immobilier "CHU à deux sites" qui prévoit le regroupement du CHU sur les sites de Bellevue et Nord :

- extension de la psychiatrie,
- construction du pôle Couple Mère Et Enfant,
- construction de locaux neufs en gériatrie (objet de la demande de permis de construire).

Ce projet permet la création d'un pôle de gériatrie renforçant l'offre de prévention et de soins des aînés déjà présente sur le site depuis l'ouverture en 2018 d'une Unité de Soins Longue Durée.

Le projet, implanté sur le site Bellevue, prévoit la démolition partielle des pavillons n°45 et 47, la démolition totale du pavillon n°6 pour un total de 7 775 m² de surface démolie, la construction d'un bâtiment de 5 706 m² en lieu et place du pavillon 6 et la réhabilitation du pavillon 2-4 et la création d'aménagements paysagers de qualité en lieu et place des pavillons 45 et 47.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet intègre le cadre du Schéma Directeur du CHU de Saint-Etienne en ayant notamment pour objectif le regroupement des activités liées au grand âge et à la rééducation en transférant les activités de soin de gériatrie du site Charité sur le site de Bellevue.

L'opération immobilière du projet concerne la démolition des pavillons 45, 47 et 6 ainsi que la création d'un nouveau pavillon 6 à son emplacement, la restructuration des pavillons 2 et 4 existants et le traitement des espaces extérieurs avoisinants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble des travaux s'effectue sur le site Bellevue. Le projet prévoit :

- la démolition partielle des pavillons n°45 et 47 et la démolition totale du pavillon n°6. La surface globale démolie est de 7 775 m² ;

- la reconstruction en lieu et place du pavillon n°6 de 104 lits de SSR (4 unités d'hébergement) équivalent à 5 706 m²;

- la réhabilitation des pavillons 2 et 4 existants équivalent à une surface de 5 600m².

La totalité des bâtiment concernée par le projet fera l'objet d'opération de désamiantage.

L'accès au chantier de désamiantage sera fermé pour éviter tout risque d'intrusion, la protection collective sera basée sur le confinement statique (barrière étanche à l'air et l'eau) et dynamique (barrière étanche avec un flux d'air) des fibres émises et diffusées lors de la déconstruction.

Les matériaux issus de la déconstruction seront recyclés et réutilisés in situ. les déchets ultimes seront évacués en décharge contrôlée. Pendant la phase de chantier, toutes les mesures nécessaires seront mise en œuvre pour éviter les nuisances (brumisation, nettoyage de roues, consommations d'énergie maîtrisée, etc...)

Les fondations reposeront sur une technologie "semelles isolées/filantes, longrines et radier" .

Le chantier se déroulera en site occupé mais en garantissant l'absence de coactivité avec les usagers (patients et personnels).

Les surfaces de plancher sont réduites de 1 614 m² par rapport à l'existant et les surfaces d'espaces verts non imperméabilisés sont augmentées de 2586,27 m².

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments construits et réhabilités vont accueillir les activités de gériatrie transférées depuis le site de la Charité.

Les patients seront accueillis à partir de mars 2025.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Arrêté d'Autorisation de déversement d'effluents non domestiques du CHU de Saint-Étienne, site Bellevue, arrêté en date du 23/06/2022.

Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'exploitation, en date du 04/12/2015, pour les machines (chaudières) soumises à Déclaration pour la rubrique ICPE 2910 : Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 (Seuil : puissance thermique nominale total de l'installation de combustion est supérieure ou égale à 1 MW mais inférieur à 20 MW). Le projet ne prévoit pas de modifier ces installations.

Permis de construire en date du 05/2022 : démolition, construction du pavillon 6 et restructuration des pavillons 2 et 4

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Démolition pavillons 45, 47 et 6	7 775 m ² (surface de plancher)
Reconstruction de 4 unités d'hébergement (pavillon 6)	5 706 m ² (surface de plancher)
Réhabilitation des pavillons 2 et 4	5 607 m ² (surface de plancher)
Nouveaux espaces verts	2 586,27 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

25 boulevard Pasteur,
42100 Saint-Étienne

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 4 ° 2 3 ' 3 3 " 84 Lat. 4 5 ° 2 4 ' 4 7 " 05

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 : Contreforts Septentrionaux du massif du Pilat, située à 1km au Sud-Est du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une zone couverte par un arrêté de protection de biotope et aucune zone couverte par cet arrêté n'est présente dans les alentours.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche est celui du Pilat, situé à 1 km au Sud-Est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est installé sur une zone faisant partie du plan de prévention du bruit établi par Saint-Étienne Métropole et approuvé le 12 septembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est l'Église de Valbenoite située à 900 m au Nord-Est du site.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à 1,9 km au Sud et correspond au barrage de l'Ondenon.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Risque Inondation du Bassin du Furan approuvé le 30/11/2005 PPRN Risque Inondation du Bassin du Gier et ses affluents approuvé le 08/11/2017 PPRN Risque Inondation du Bassin de l'Ondaïne approuvé le 21/10/2009 Cependant, le site d'étude n'est concerné par aucun de ces PPRI. Plan de Prévention des Risques Miniers approuvé le 05/02/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La superficie du terrain est identifiée sur le site CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) comme étant un terrain utilisé par le "CHR Hôpital de Bellevue" depuis le 12/12/1977 et possède comme activité : activités hospitalières ; stockage de produits chimiques (minéraux, organiques...) et dépôts de liquides inflammables. Cependant, le site n'est pas identifié comme étant un site pollué ou potentiellement pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à 1,32 km du site au Sud : FR8201762 - Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé à proximité d'un site classé

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau souterraine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement ou rejet dans les masses d'eau souterraines en phase de travaux ou d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux présents en excédent lors de la démolition seront envoyés en installation de stockage des déchets inertes (ISDI). L'entreprise mandataire du groupement s'est engagé au réemploi et à la réutilisation des éléments de déconstruction afin de limiter au maximum la production effective de déchets.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbanisé, la parcelle cadastrale est enclavée entre des parcelles fortement anthropisées et le route nationale 88 (trafic dense) Le projet ne prévoit une diminution de l'emprise au sol des surfaces bâties et une augmentation de 2 586,27 m ² d'espaces verts sur le site. Il y a donc très peu de biodiversité actuellement sur site et le projet ne va pas induire d'impact négatif .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a 3 risques technologiques identifiés : - Installations classées pour la protection de l'environnement (11 ICPE non Seveso dans un périmètre de 1 km autour du site du projet) ; - Canalisation de transport de matières dangereuses (gaz naturel) passant à 180 m du projet ; - Pollution des sols (3 sites pollués à moins de 500 m et 44 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500 m). Cependant, le site en lui-même n'est pas sur un sol pollué.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque séisme Modéré Risque Radon Important : Le maître d'ouvrage prendra en compte ce risque en phase de conception notamment sur le choix des éléments de construction afin de limiter l'exposition dans l'établissement (étanchéification du bâtiment par le sol, vide sanitaire ventilé, etc.) et se conformera, en phase exploitation, aux exigences du Code du travail en matière de dépistage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va entraîner une production de différents types de déchets. 17 filières de tri et de traitement des déchets sont déjà effectives sur le site du projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de transfert des activités de gériatrie va entraîner une augmentation du trafic venant pour les soins reliés à cette activité. Le site de Bellevue est dimensionné pour accueillir un flux (patients, visiteurs et personnels) historiquement plus conséquent. Aussi, l'augmentation de trafic engendrée par le projet est négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le groupement mettra en oeuvre les mesures nécessaires pour limiter les nuisances sonores : horaires de chantier et de livraisons adaptés, moteurs des véhicules coupés dans l'enceinte du chantier. Une procédure d'information écrite auprès des riverains et des établissements mitoyen sera effectuée en cas d'intervention ponctuelle bruyante. Lors de la démolition, utilisation au maximum d'instruments anti vibratile... Voir annexe 7 pour l'ensemble des détails des actions prises en phase chantier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la notice de chantier, les entreprises s'engagent à l'utilisation d'instruments anti vibratile lorsque les équivalents sont accessibles. Des essais de fonctionnement permettant de s'assurer de l'efficacité des dispositif anti vibratile seront effectués avant la mise en place des travaux. L'ensemble des dispositions prises sont présentés dans l'annexe 7 - Notice Chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, le chantier ne se déroulera pas de nuit et une vérification systématique en fin de journée permettra de s'assurer que l'ensemble des éclairages soient éteints lors de la fermeture du chantier. En phase d'exploitation, le bâtiment n'engendrera pas une augmentation significative des émissions lumineuses déjà présente dans la commune.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer des rejets dans l'air supérieurs à ceux déjà existants. En effet, la surface reconstruite étant plus faible et mieux isolée que celle démolie, une baisse de la demande de chauffage et des rejets dans l'air seront constaté lors de la mise en œuvre du projet. Lors du chantier, des dispositifs de limitation des nuisances liées à l'émanation de poussière seront mis en place (voir annexe 7 - Notice chantier)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du nouveau bâtiment et des bâtiments réhabilités sont similaires aux bâtiments déjà en place (hospitalisation – eaux domestiques (toilettes / vestiaires) , eaux assimilées domestiques liées à la restauration, eaux usées d'origine industrielle (vidange autolaveuse). Le projet ne prévoit pas de modification entraînant un changement notable du volume et des caractéristiques de rejet de effluents.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet d'effluents d'eaux usées non domestiques issues des activités de gériatrie se fera dans le réseau de collecte de la Métropole sous couvert de l'arrêté d'autorisation de déversement (cf4-4 de ce document)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de sa phase d'exploitation, le projet va engendrer des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA) ainsi que de nombreux autres types de déchets donnant lieu à 17 filières de tri des déchets dont les principaux sont gérés comme tel : DASRI, pièces anatomiques, matelas --> incinération Biodéchets --> Méthanisation Papiers, cartons, huiles alimentaire --> recyclage DIB --> recyclage, enfouissement, compostage (en fonction de la nature)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en dehors des périmètres de protection des abords de sites inscrits ou classés. Le projet est prévu sur une parcelle déjà artificialisée Il n'est donc pas de nature à impacter significativement le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des activités humaines ou des usages du sol Le projet concerne un site hospitalier déjà exploité et artificialisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un ensemble de végétation et une replantation d'arbres d'alignements va être effectué. La végétation est inscrite dans le projet dans un objectif d'insertion durable de celle-ci qui représente une superficie de désimperméabilisation de 2 586,27 m².

Le parterre central sera redessiné et pensé, entre le bâtiment existant, en lieu et place des anciens bâtiments qui seront démolis, dans le but de récupérer et de traiter les eaux de surfaces au travers de "jardins de pluies" permettant l'infiltration sur place des eaux pluviales.

Les parvis seront entourés de végétation en pleine terre favorisant une fois de plus le traitement in situ des eaux pluviales par infiltration.

En plus d'entraîner une désimperméabilisation d'une partie du site, le projet va compenser l'imperméabilisation du sol restant en mettant en œuvre un réseau mixte de rétention : rétentions enterrées (type TUBOSIDER) et à l'air libre (dépression dans les espaces verts) - conforme aux prescriptions de gestion des eaux pluviales donné dans le PLU de Saint-Etienne.

Lors du chantier, les cantonnement disposeront de kits de dépollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbure. Les eaux de laitance seront recyclées par la mise en œuvre d'une station de lavage BETONET avec bac de décantation (Annexe 7).

Le projet entraîne la création de 12 places de stationnement vélo près de la nouvelle entrée nommée "P6/P4".

Les modes de transports dit "doux" seront priorisés sur l'axe de composition central du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact du projet dans son ensemble est jugé faible au regard des sensibilités liées à l'environnement et des dispositions qui seront prises.

Au regard de l'analyse réalisée et considéré l'ensemble des composantes environnementales, il est estimé que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : NOTICE CHANTIER Annexe 8 : Note de gestion des Eaux Pluviales Annexe 9 : Arrêté d'Autorisation de déversement dans le système d'assainissement des effluents non domestiques du CHU Saint-Étienne (site Bellevue)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT ETIENNE

le 02/12/2022

Signature


Olivier BOSSARD
Directeur Général
CHU de Saint-Etienne
CH de Roanne



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus